

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière , lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, a adopté le règlement 249-2018 modifiant le règlement numéro 148-2007 modifié par les règlements 153-2008 et 169-2010 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 7^e JOUR DE NOVEMBRE 2018.

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre treize et seize heures de l'après-midi le 7^e jour de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Christiane Berger
Directrice générale &
Secrétaire/trésorière